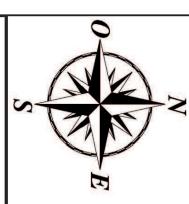


LA MURAZ DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE PLAN LOCAL D'URBANISME

PLAN DE ZONAGE



Échelle 1:6 500°

4.2.1 - ENSEMBLE DE LA COMMUNE

Révision générale approuvée par délibération du 03 septembre 2019 Modification de droit commun approuvée par délibération du 09 octobre 2025

Vincent BIAYS - urbaniste - 73000 Chambéry Tel : 06.80.01.82.51

U et Ua: secteurs urbanisables Uep: secteur d'équipements publics Zones à urbaniser 1AU: zone destinée à l'accueil de construction à usage d'habitation. Urbanisation future, à court ou moyen terme. Zones agricoles A: secteur agricole A-zh: secteur agricole à protéger en raison de la présence d'une zone humide Aa: secteur d'alpage Aa-zh: secteur d'alpage à protéger en raison de la présence d'une zone humide Zones naturelles N: secteur naturel Nc: secteur où les équipements et aménagements légers de surface sont autorisés N-zh: secteur naturel à protéger en raison de la présence d'une zone humide Règlements particuliers Secteur couvert par des Orientations d'Aménagement et de Programmation (cf. document n°3). Emplacements réservés. Permis de construire accordé ne figurant pas encore sur le cadastre. Élément bâti remarquable à protéger au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme Corridor écologique Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L 151-11-2° du code de l'urbanisme Bâtiment d'élevage Périmètre de protection des captages d'eau potable Prise en compte des risques Secteur concerné par des risques naturels forts. Se référer au PPR. Secteur concerné par des risques naturels modérés ou faibles. Se référer au PPR. Limite du périmètre réglementaire du PPR.

			SURFACE
N°	BENEFICIAIRE	OBJET	APPROXIMATIVE
ER1	Commune	Création d'un fossé pour la gestion des eaux pluviales	630 m²
ER2	Commune	Bassin de rétention des crues	500 m²
ER3	Commune	Elargissement chemin rural et création d'un fossé pour la gestion des eaux pluviales	240 m²
ER4	Commune	Création d'un trottoir et d'un fossé pour la gestion des eaux pluviales	150 m²
ER5	Commune	Elargissement de voirie	45 m²
ER6	Commune	Création aire de retournement	240 m²
ER7	Commune	Elargissement de voirie	1 100 m²
ER8	Commune	Régularisation de voirie	500 m ²
ER9	Commune		600 m²
ER10	Commune		400 m²
ER11	Commune	Elargissement de voirie	60 m²
ER12	Commune	Aire de collecte des OM	90 m²
ER13	Commune	Création aire de retournement	55 m²
ER14	Commune	Elargissement de voirie	160 m²
ER15	Commune		360 m²
ER16	Commune	Création aire de retournement	100 m²
ER17		Non affecté	
ER18	Commune	Création d'un fossé pour la gestion des eaux pluviales	150 m²
ER19	Commune		110 m²
ER20	Commune	Reprise d'un fossé de gestion des eaux pluviales	310 m²
ER21	Commune	Création d'ouvrages d'interception des EP	30 m²
ER22	Commune	Création de fossé et réseaux EP	1 380 m²
ER23	Commune	Conservation d'un axe d'écoulement à moindre dommage	300 m²
ER24	Commune	Bassin de rétention des crues	2 080 m²
ER25	Commune	Création de fossé et réseaux EP	1 010 m²